

N°41/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 juillet 2021

OBJET : Délibération pour consulter un architecte sur le projet de l'école et le projet du bâtiment communal

Le 5 juillet deux mille vingt et un à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Chauffayer en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD

Convocation en date du : 30 juin 2021

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : AUBERT Sylvain (procuration donnée à Richard MAGNAN), BARBAN Daniel (procuration donnée à Julien GRAS), CATELAN Richard (procuration donnée à Richard ACHIN), GALLAND Daniel

ABSENTS : CATELAN Thierry, BOYER-JOLY Gilbert

- La commune d'Aubessagne, sollicitée par le corps enseignant, souhaite repenser une partie de l'organisation intérieure de son groupe scolaire, situé à Chauffayer, afin d'avoir un fonctionnement plus efficient. Les élus ont sollicité l'aide du CAUE 05 pour évaluer les possibilités des demandes formulées par l'équipe enseignante sur le plan fonctionnel. Une présentation du projet est prévue le 9 juillet 2021.
La commune souhaite lancer une consultation pour retenir un architecte qui l'accompagne pour réaliser :
 - l'APS (Avant Projet Sommaire)
 - l'APD (Avant Projet Définitif)
 - le Permis de Construire
 - Le dossier de consultation des entreprises
 - le suivi du chantier en phases de travaux
- La commune d'Aubessagne doit impérativement prévoir l'agrandissement du bâtiment des services techniques qui ne répond plus aux exigences de la commune nouvelle, notamment en termes de volume. Pour cela, il est nécessaire de se faire accompagner par un architecte sur les différentes phases communes au premier projet.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de lancer une consultation pour accompagner la commune sur les deux projets.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE

Quartier derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43- Fax : 04 92 55 27 13

Mail: mairie.aubessagne@orange.fr